

Le 21 mars 2019,

A L'ATTENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Objet : Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

Jeudi 28 mars 2019
à 20 H précises – Mairie déléguée de Saint-André-Treize-Voies

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

Commune de MONTRÉVERD :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 07 février 2019 ;
- Informations des Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT ;
- Avis PLUI ex-Communauté de Communes de Rocheservière ;
- Avis zonage assainissement ;
- Gestion statutaire :
 - Reconduction convention M.A.D. Marie-Hélène DAVID auprès de l'OGEC S.S.L.V. ;
- Validation Bilans d'activités 2018 des conventions opérationnelles passées entre l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et la commune de Montréverd pour les communes déléguées de Mormaison et Saint-André-Treize-Voies ;
- Finances :
 - Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018 (budget général et budgets annexes) ;
 - Affectation des résultats 2018 (budget général et budgets annexes) ;
 - Vote des taux d'imposition 2019 ;
 - Vote des subventions de fonctionnement 2019 ;
 - Vote du budget général et des budgets annexes 2019 ;
 - Vote indemnités de gardiennage église ;
 - Vote participation contrat d'association écoles privées ;
- Marchés Publics :
 - Lancement consultation aménagement parc de la Guérvrière-berges de l'Issoire ;
 - Validation D.C.E. Marchés voiries 2019 + Voie de liaison SATV/SSLV – Autorisation donné par le Conseil Municipal au Maire de lancer la consultation correspondante et de signer le marché;

Commune déléguée de MORMAISON :

Commune déléguée de SAINT- SULPICE-LE-VERDON :

Commune déléguée de SAINT- ANDRÉ-TREIZE-VOIES :

Information intercommunale :

Divers :

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Damien GRASSET, Maire

